



STUDIO DANSE *Caroline Alonso*

31 rue du Président Wilson
92300 LEVALLOIS-PERRET

Contacts :
09 81 75 62 54
www.studiodanse.fr
infos@studiodanse.fr

Règlement intérieur de Studio Danse

Article 1-Inscription

Les cours enfants sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

Article 2-Paiements

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription.

Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables.

Toute année commencée est intégralement due

Article 3-Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que les habitants de la copropriété.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur de l'établissement.

L'accès aux vestiaires, et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents du niveau Eveil) et professeurs. En cas de perte ou de vol, Studio Danse ne pourra être tenue responsable.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue imposée par Studio Danse qui doit être marquée au nom de l'élève.

Les élèves doivent se présenter coiffées en chignon pour la danse classique et cheveux attachés pour les autres disciplines.

Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. Studio Danse ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

Article 4-Absence et Présence

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

En aucun cas les absences seront déduites ni remboursées.

Article 5-Gala

Studio Danse organisera un gala tous les 2 ans auquel participeront toutes les classes de danse.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du gala est obligatoire.

La représentation du gala sera payante y compris pour les familles et une participation financière en fonction du nombre de tableaux dansés sera demandée pour les costumes de scène.

Article 6-Droit à l'image

Studio Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que se soit concernant l'image de Studio Danse.

Article 7-Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

--

La Direction,